

“ saines à mettre un frein au Méchant, et à encourager tous les Sujets
 “ Pieux et bien Affectés ; Afin qu’aussi Vos Grandes Bénédictions puis-
 “ sent Nous être continuées, et Vos Jugemens Sevéres détournés, de
 “ Nous; et ceci pour l’Amour de Jesus Christ, Notre Très Glorieux Mé-
 “ diateur et Avocat, à qui, avec Votre Divine Majesté et le Saint Esprit,
 “ soient donnés tout Honneur, toute Louange, Pouvoir et Pouissance,
 “ désormais et à toujours. Amen.”

L’Orateur informe cette Chambre que le Greffier a nommé *Jacques François Cugnet, Ecuyer*, Député Greffier de cette Chambre, dans la Traduction en François, et soumet la Nomination à l’approbation de la Chambre.

Cette Nomination est approuvée par la Chambre, et il est ordonné à Mr. *Cugnet*, aussitôt qu’il aura reçu la Députation, de prendre les Sermons devant l’Officier nommé à cet effet, et de se trouver en conséquence à sa Place pour remplir les devoirs du dit Office.

L’Honorable Mr. *de St. Ours* se leve à Sa Place, et pour des Raisons qu’il donne sur l’état de Sa Famille et de ses Affaires, demande la liberté de s’absenter pour Vingt un Jours.

ORDONNE’, Que l’Honorable Mr. *de St. Ours* ait la permission de cette Chambre de s’absenter pour le tems qu’il demande.

L’Honorable Mr. *Frazer* se lève à sa Place, et informe que Son Devoir comme Juge des Plaidiers Communs requiert qu’il demande la liberté de s’absenter depuis le deuxième Jour de Février jusqu’à la fin du Terme prochain pour aller à *Montréal*, tems auquel il espère revenir à son devoir dans cette Chambre.

ORDONNE’, Que l’Honorable Mr. *Frazer* prenne le Congé d’absence qu’il demande.